

Habitat



Commerce



Transport



Environnement



Patrimoine



# PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

*Terres de Perche*



## 5.2 Notice - Annexes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Terres de Perche*



5.2 Notice - Annexes ..... 1



Les routes ..... 3



L'assainissement : ..... 7



L'eau potable ..... 10

## Les routes

Liste des plans d'alignement sur les communes de la CdC Terres de Perche :

commune	n°RD / traverse	date d'approbation
Belhomert-Guéhouville	2 Les Bassières	18/05/1887
	347 Belhomert	30/10/1889
	348/6 Belhomert	26/05/1893
	349/3 Guéhouville	26/05/1893
	928 Belhomert	08/06/1853
	140/14 Belhomert	30/10/1889
Champrond-en-Gâtine	941 Champrond	26/03/1855
	129 Beaurepaire	27/01/1893
	923 Champrond	05/08/1852
Fontaine-Simon	2 Fontaine simon	29/08/1853
	15/2 Perthuis	24/12/1891
	25 Fontaine simon	24/09/1892
	348/6 La Ferrière	28/04/1894
La Loupe	25	24/09/1892
	920	03/08/1852
	928 1ère partie	05/04/1853
	928 2ème partie	27/01/1923
	941	08/05/1854
	701-4B	26/05/1893
	701-4A	26/05/1893
Les Corvées-les-Yys	941 Corvées	20/03/1861
	30 Corvées	30/10/1861
	128/5 Les Yys	15/10/1872
	129 Les Yys	20/05/1897
	129 les Corvées	20/05/1897





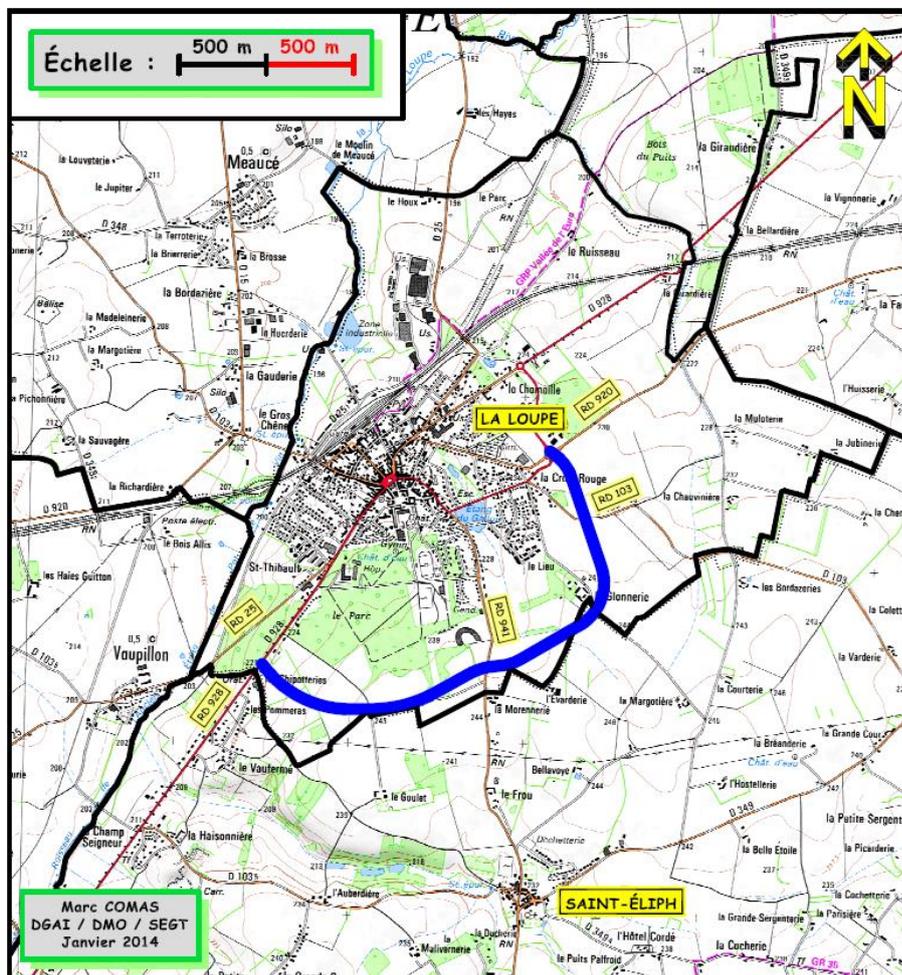
	129 St Lubin	20/05/1897
	346/2 Sausseux	25/06/1898
Manou	15 Manou	10/06/1854
	15 la Ville Dieu	10/06/1854
	140 Manou	21/06/1892
Meaucé	2 St Jean des Murgers	19/01/1854
	103/4 St Jean des Murgers	06/04/1855
	348 Meaucé	26/05/1893
Montireau	103 Montireau	17/12/1878
Montlandon	923 Montlandon	25/05/1853
	351 Montlandon	23/05/1888
	103 Montlandon	14/10/1878
Saint-Maurice-Saint-Germain	920 La Couronne	31/10/1890
	347 St Germain	16/10/1891
	347/14 St Germain	16/10/1891
Saint-Victor-de-Buthon	5 st Victor de Buthon	27/03/1855
	143/4 La Bretèche	23/05/1888
	143/4 La Cloche	30/09/1893
	143 St Victor de Buthon	30/11/1883
Saint-Éliph	103/5 St Eliph	23/12/1892
	349 St Eliph	23/12/1893
	941 St Eliph	03/07/1855
	941 St Eliph	07/07/1882
Vaupillon	25 Vaupillon	28/01/1879
	103/5 Plessis	26/06/1893
	920 Marchemigny	25/09/1891



La Croix-du-Perche	368 La Croix du Perche	19/08/1897	
	110 La Croix du Perche	08/01/1861	
	30 La Croix du Perche	13/12/1858	
Frétigny	351 Vieux Landon	29/01/1890	
	351 Fretigny	29/01/1890	
	351/1 Mussets	29/01/1890	
	154 Frétigny	29/01/1890	
	5 Frétigny	05/04/1855	
Happonvilliers	369/3 Happonvilliers	20/05/1897	
	154/4 Potron	20/05/1897	
	154/5 Clos Mahaut	20/05/1897	
	154 Happonvilliers	31/07/1897	
	30 Happonvilliers	20/05/1897	
	30 L'Estre des Champs	11/04/1856	
	30 Happonvilliers	28/03/1856	modifié le 28/04/1863
	30/2 Happonvilliers	01/04/1856	
Marolles-les-Buis	103 le Moulin Neuf	30/10/1889	
	103 Marolles	24/05/1889	
	151/2 et 351 Marolles	24/05/1889	
Nonvilliers-Grand'houx	30/2 Nonvilliers	29/03/1856	
	128 Grand'houx	29/03/1856	
	352 Grand'houx	28/11/1901	
	128 Les Bergeries	12/04/1877	
	154/4 La Bergerie et le Mesnil	28/11/1901	
	128/5 Le Chesnay	26/02/1874	
	139/9 La Charronnière	20/05/1897	
Saint-Denis-d'Authou	103 St Denis d'Authou	25/03/1879	
	103/10 St Denis d'Authou	30/10/1889	
	5/5 St Denis d'Authou de la gare	26/08/1922	

<i>commune</i>	<i>n°RD / traverse</i>	<i>date d'approbation</i>	
Thiron-Gardais	368/8 Thiron	24/05/1889	
	922 Thiron	13/05/1873	
	922 Gardais	12/07/1856	
Chassant	15 Chassant	11/04/1856	
	922 Chassant	05/05/1855	
Combres	154/3 Champeaux	19/08/1897	
	30/2 Combres	03/08/1853	
	15 Combres	03/08/1853	

Le Service Grands Travaux dispose d'un projet concernant le Perche Loupéen pour la déviation de La Loupe et impactant les communes de La Loupe et de Saint-Éliph (voir plan ci-dessous). Aucun calendrier de réalisation ne peut être donné à ce jour.



## L'assainissement :



Commune	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Remarques AC	Remarques ANC	Commentaires
Belhomert-Guéhouville	Station existante pour le bourg (800EH)	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	
Champrond-en-Gâtine	Station existante pour le bourg (450EH)	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	
La Loupe	Station existante pour le bourg (6000EH)	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	
Les Corvées-les-Yys		ANC dans toute la commune		Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire. Quelques terrains du bourg ont des contraintes de superficie.	
Manou		ANC dans toute la commune		Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	
Meaucé		ANC dans toute la commune		Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	Le bourg est raccordé à la STEP de La Loupe, ANC en extérieur de village et dans les hameaux
Montireau		ANC dans toute la commune		Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	Peu de dossiers, aucun en 2016
Montlandon	Station existante pour le bourg (270EH)	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire. Quelques terrains du lieu-dit "Les Quatres Vents" ont des contraintes de superficie.	Seule commune dont l'ANC n'a jamais été visité. Montlandon a adhéré à la CDC des Portes du Perche après les diagnostics initiaux.
Saint-Éliph	Station existante pour le bourg (800EH)	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	
Saint-Maurice-Saint-Germain	Bourg raccordé sur la station de Belhomert	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	
Saint-Victor-de-Buthon	Station existante pour le bourg (400EH)	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	Pas d'exutoire présent dans les hameaux, si le traitement par le sol en place n'est pas possible, il faudra faire intervenir un bureau d'études.
Vaupillon	Bourg raccordé sur la station de la Loupe	ANC en extérieur de village et dans les hameaux	RAS	Terrains argileux, mise en place de filières drainées avec rejet dans un exutoire.	

### Thiron-Gardais

- Assainissement collectif :

Présence d'une station d'épuration à Thiron-Gardais, d'une capacité de 1560 EH, et de type boues activées. Cette station est très récente (création en 2015). Celle-ci présente un bon fonctionnement et est apte à recevoir d'autres raccordements dans le futur.

- Assainissement non-collectif :

Seuls, le bourg de Thiron-Gardais et les hameaux suivants sont reliés au réseau collectif : Les Bordeaux, La Cour aux Pauvres et Le Pinodier. Tous les autres hameaux et lieux-dits sont zonés en non-collectif, soit 56 logements recensés.

### Chassant

- Assainissement collectif :

Présence d'une station d'épuration à Chassant, d'une capacité de 350 EH, de type filtres plantés de roseaux et lagunage. Cette station est récente (création en 2012). Celle-ci présente un fonctionnement satisfaisant et est apte à recevoir d'autre raccordement dans le futur. Le point faible lié à cette station est la présence massive de ragondins qui dégradent les berges du lagunage.

- Assainissement non-collectif :

On compte quelques hameaux qui ont comme contrainte l'inaptitude du sol à l'épuration.

Un total de 62 logements est zoné en assainissement non-collectif.



### Combres

- Assainissement collectif :

Présence d'une station d'épuration à Combres, d'une capacité de 350 EH, et de type filtres plantés de roseaux. Cette station est récente (création en 2014). Celle-ci présente un fonctionnement satisfaisant.



- Assainissement non-collectif :

On compte quelques hameaux qui ont comme contrainte l'inaptitude du sol à l'épuration.

Un total de 193 logements est zoné en assainissement non-collectif.



### La Croix-du-Perche

- Assainissement collectif :

Absence de station d'épuration pour cette commune.

- Assainissement non-collectif :

Les sols de cette commune ont pour la plupart, comme contrainte principale l'inaptitude du sol à l'épuration et la dispersion.

Un total de 138 logements en plus de l'école et de la salle des fêtes sont zonés en assainissement non-collectif.

### Saintigny

- Assainissement collectif :

Présence d'une station d'épuration à Frétigny, d'une capacité de 270 EH, et de type boues activées. Cette station a été créée en 1974 (43 ans). Malgré l'ancienneté de cette station, on note un fonctionnement plutôt satisfaisant.

Seuls, les bourgs de Frétigny et de la Sagoterie sont raccordés à la station d'épuration

- Assainissement non-collectif :

On compte 13 hameaux qui ont comme contrainte l'inaptitude du sol à l'épuration - la dispersion et 6 hameaux qui ont des sols aptes à l'épuration - dispersion.

Un total de 236 logements est zoné en assainissement non-collectif.

- Assainissement collectif :

Présence d'une station d'épuration à Saint-Denis-d'Authou, d'une capacité de 100 EH, et de type lagunage naturel. Cette station a été créée en 1997 (20 ans). Celle-ci présente un très bon fonctionnement.

- Assainissement Non-Collectif :

Un total de 252 entités est zoné en assainissement non-collectif.

### **Happonvilliers**

- Assainissement collectif :

Absence de station d'épuration pour cette commune.

- Assainissement non-collectif :

On compte 10 hameaux et le bourg d'Happonvilliers qui ont comme contrainte l'inaptitude du sol à l'épuration.

Un total de 214 logements est zoné en assainissement non-collectif.

### **Marolles-les-Buis**

- Assainissement collectif :

Absence de station d'épuration pour cette commune.

- Assainissement non-collectif :

On compte quelques hameaux qui ont comme contrainte l'inaptitude du sol à l'épuration -dispersion et très peu de hameaux qui ont des sols aptes à l'épuration et à la dispersion.

Un total de 151 entités est zoné en assainissement non-collectif.

### **Nonvilliers-Grand'houx**

- Assainissement collectif :

Absence de station d'épuration pour cette commune.

- Assainissement non-collectif :

Les sols de cette commune ont pour la plupart, comme contrainte principale l'inaptitude du sol à l'épuration - dispersion et très peu de hameaux qui ont des sols aptes à l'épuration -dispersion.

Un total de 263 logements en plus de l'école et de la salle des fêtes sont zonés en assainissement non-collectif.

## L'eau potable

### Secteur Loupéen



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire du Perche Loupéen a intégré la Communauté de communes de Terres de Perche.



Cette nouvelle communauté de communes n'a pas pris la compétence production et distribution en eau potable. Elle l'exerce seulement sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Perche Thironnais.



La CC du Perche Loupéen n'ayant pris aucune de ces compétences, les structures existantes sont donc conservées au sein du nouvel EPCI :



- Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable de la Région de La Loupe (SIPEPREL), avec une compétence production, pour les communes de Fontaine-Simon, La Loupe, Manou, Meaucé, Montireau, Montlandon, St-Eliph et Vaupillon,



- SIVOM de Belhomert-Guéhouville – St-Maurice-St-Germain, avec la double compétence, pour les deux communes évoquées.
- Le SIE de Montlandon - Montireau a perdu sa compétence production au profit du SIPEPREL suite à son intégration à cette structure. Le syndicat conserve la compétence distribution.

La distribution demeure à l'échelle communale pour les autres entités.

Concernant les ressources en eau potable, treize ouvrages sont recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Perche Loupéen et sont présentés dans le tableau ci-joint.

Les procédures d'instauration des périmètres de protection sont terminées concernant les ouvrages dédiés à l'alimentation en eau potable. Le forage de la Massoterie sur Belhomert-Guéhouville devrait être abandonné dès le raccordement du syndicat au SIPEPREL. Une étude d'interconnexion est en cours. Les travaux pourraient être lancés en 2018.

La commune de Corvées-les-Yys est impactée par les servitudes des périmètres de protection du captage des Bruyères, situé sur la commune de Marchéville.

Concernant les projets d'interconnexion et de sécurisation, le territoire est couvert par une étude dont la synthèse est présentée dans le document suivant « Synthèse étude interco - HYDRATEC - mars 2009 ».

En résumé, le scénario retenu repose sur le principe de trois pôles indépendants :

- St Victor-de-Buthon – SIE de Montlandon – Montireau
- Champrond-en-Gâtine - Les Corvées-les-Yys,
- Saint Denis - Le Thieulin – Friaize (CC entre Beauce-et-Perche)

L'abandon de la ressource du SIE de Montlandon – Montireau nécessitera de revoir la sécurisation de St Victor-de-Buthon par le SIPEPREL.

Le projet « Champrond-en-Gâtine - Les Corvées-les-Yys » est intégré dans la planification départementale des interconnexions mais aucune date précise n'est retenue.

Les travaux de sécurisation du SIE de Montlandon – Montireau sont prévus au premier semestre 2017. Le captage de Montlandon sera donc fermé à la suite de ce raccordement et une procédure d'abrogation des périmètres de protection sera à prévoir pour supprimer les servitudes.



Le territoire du Perche Loupéen ne recense aucun captage prioritaire au titre de la loi Grenelle de 2009 et de la Conférence sur l'Environnement de 2013.



Cependant, une démarche Aire d'Alimentation de Captage (AAC) a été engagée pour le captage de la Chipotterie situé sur St-Eliph, afin de lutter contre une pollution diffuse causée par des pesticides. La procédure est au stade de l'étude de vulnérabilité qui devra ensuite aboutir à la définition d'un programme d'actions agricoles et non agricoles.



### Secteur Thironnais

La Communauté de communes possède la compétence étude, création et gestion de l'interconnexion des ressources en eau potable. La production et la distribution sont restées de compétence communale.

L'alimentation en eau potable est assurée à partir de 8 ressources qui sont listées dans le tableau joint dans les annexes.

Sur le site de Gardais, commune de Thiron-Gardais, la source a été fermée. Seul le forage est en service. Pour cet ouvrage, la procédure d'instauration des périmètres de protection devra être réengagée. Sur le même site, de l'autre côté de la rivière, le Département a réalisé un forage d'essai aux sables afin de proposer une nouvelle ressource en remplacement de celle actuellement en service qui subit une pollution par des solvants. Cette solution n'a pas été retenue.

Le captage de Coudreceau n'est pas retenu au Schéma départemental d'alimentation en eau potable, et la CdC l'a également écarté des ressources conservées dans le cadre de sa restructuration. Il devrait être abandonné dès la fin de la 3ème tranche d'interconnexion prévue en 2019. La commune sera, alors, alimentée par le captage de Marolles-les-Buis.

Le captage de Marolles-les-Buis, est conservé par la CdC, contrairement à son statut dans le SDAEP 28. Une procédure d'instauration des périmètres de protection est donc à engager. Au vu de la qualité médiocre de cette ressource, une démarche d'aire d'alimentation de captage sera à engager (délimitation du bassin versant et définition de sa vulnérabilité, suivie d'une mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire les pollutions diffuses).

Le captage d'Happonvilliers est fermé depuis 2011, suite à son ensablement. La commune est alimentée par le captage de Combres. Avant sa fermeture, les périmètres de protection et leurs prescriptions ont été validés par un arrêté de DUP du 19 /11/2011.

La CdC a engagé ses travaux d'interconnexion pour sécuriser son alimentation en eau potable avec une première tranche engagée en 2017. Deux autres tranches sont prévues (2018 et 2019).

## L'archéologie



En annexe sont joints les plans de l'état des connaissances de la sensibilité archéologique par division cadastrale communale, d'après l'inventaire du patrimoine archéologique du Service de l'archéologie du Département d'Eure-et-Loir.



Pour toute information légale, consulter les services de la DRAC (art. 522-5 et 6 du Code du patrimoine).

